

COMPAGNIE AGRICOLE ET COMMERCIALE DU BAS-AMAZONE (CACBA) : hévéa

Albert ESNAULT-PELTERIE (1842-1914), président

Industriel textile.

président-fondateur de l'Association cotonnière coloniale (1903)
et de la Cie française d'études et entreprises coloniales (1906).

Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Etudes+entrep._coloniales.pdf

La liste des actionnaires de la CACBA comprend des proches d'Esnault-Pelterie tels que Roger Barbet-Massin et Gaston-Élie Popelin, et un dirigeant de la Cie française d'études et entreprises coloniales :

Henry Charbonnel.

www2.camara.leg.br/legin/fed/decret/1900-1909/decreto-6529-20-junho-1907-525359-publicacaooriginal-1-pe.html

(liste communiquée par Émilie Stoll, du Laboratoire caribéen des sciences sociales (CNRS), 14/2/2020).

Cie agricole et commerciale du Bas-Amazone
Appel de fonds

(La Cote de la Bourse et de la banque, 18 mai 1907)

Les actionnaires de cette société sont informés que, dans sa séance du 23 avril 1907, le conseil d'administration a décidé l'appel des deuxième et troisième quarts sur les actions de la société, soit 250 fr. par action, dont le versement doit être effectué au plus tard le 25 mai 1907, au siège social, à Paris, rue Saint-Fiacre, 9 ¹. — *Petites Affiches*, 25 avril 1907.

Constitution

Cie agricole et commerciale du Bas-Amazone
(Cote de la Bourse et de la banque 12 juillet 1907)

Suivant acte reçu par M^e Devisme, notaire à Amiens, le 29 mars 1907, M. Georges-Paul Le Cointe, ingénieur, demeurant à Obidos-Para (Brésil), résidant à Paris, boulevard Montparnasse, 70, a établi les statuts d'une société anonyme, sous la dénomination de : Cie agricole et commerciale du Bas-Amazone.

Cette société a pour objet principal l'acquisition et l'exploitation agricole et commerciale de propriétés situées sur les rives du Bas-Amazone (État de Para, Brésil),

¹ Adresse d'Esnault-Pelterie.

principalement par la culture du caoutchouc dans des plantations de cacaoyers. D'autres objets accessoires sont énumérés à l'article 3 des statuts.

Le siège social est à Paris, 9, rue Saint-Fiacre.

La durée de la société sera de 63 années. Le capital social est de 500.000 fr. divisé en 1.000 actions de 500 fr. chacune, qui ont été toutes souscrites et libérées du quart.

Il a été, en outre, créé 1.200 parts de fondateur sur lesquelles 700 ont été attribuées à M. Le Coïnte sus-nommé, en représentation d'apports consistant notamment dans les études poursuivies pendant quinze années dans la vallée du Bas-Amazone, sur la situation et l'avenir économiques de cette région ; le programme agricole à réaliser, et, en particulier, toutes les données nécessaires pour la création de plantations d'hévéas, dans des cacaoyères déjà en rapport.

Les 500 parts de surplus ont été réparties entre les souscripteurs d'actions à raison d'une part pour 2 actions.

L'assemblée générale annuelle sera composée de tous les actionnaires possédant au moins 5 actions. Il n'est pas fait mention, dans la publication des statuts, de l'époque et du mode de convocation en assemblée générale, ni du point de départ et de la durée de chaque exercice social.

Sur les bénéfices nets annuels, il sera prélevé : 5 % pour la réserve légale et la somme nécessaire pour fournir un intérêt de 5 % aux actions. Sur le surplus, il sera attribué : 10 % au conseil d'administration ; 10 % pour la formation d'une réserve spéciale et 5 % pour la formation d'un fonds de bénéfices réservés, destiné à faire face aux insuffisances de bénéfices d'un ou plusieurs exercices étant stipulé que ce prélèvement ne peut être effectuée que si ce fonds de bénéfices réservés est inférieur à 40.000 fr. L'excédent sera réparti : 65 % aux actions et 35 % aux parts de fondateur.

Henri Paul HANOTEAU, administrateur

Né le 19 mai 1866 à Paris XI^e.

Fils de Charles Hanoteau — ingénieur, industriel, juge au tribunal de commerce de la Seine, administrateur délégué des Fonderies du Val d'Osne (1892-1895), président des Forges de Commercy, administrateur de la Société des eaux minérales et bains de mer de 1896 à son décès, le 15 septembre 1904 — et de Mme, née Marie-Hermine Bougeant.

Frère ou demi-frère (Charles Hanoteau s'étant remarié à une Dlle Genthon ou Genthion) de Mme Pierre Boudgoust (administrateur du Val d'Osne), de Berthe (mariée au général Raymond Becq, polytechnicien, actionnaire avec son père de la CACBA) et de Paul, officier d'artillerie, marié en 1918 avec Germaine David.

Ingénieur ECP.

Administrateur délégué (1895), puis président des Hauts fourneaux, et fonderies du Val-d'Osne (Haute-Marne) : fonderie d'art et produits pour le bâtiment. Plus de 200 ouvriers en 1911. Ayant parmi ses administrateurs Georges Prud'homme (ci-dessous) et Henri Fontaine, fondateur du Comptoir français du Tonkin. Rachetée par Durenne en 1931. Fermée en 1986.

Propriétaire du castel Beauregard, au Parc-Saint-Maur (*Le Figaro*, 25 février et 11 mars 1906).

Conseiller du commerce extérieur (1912).

Ont été nommés administrateurs : MM. Eugène Carré ², Léon Demogé ³, Albert Esnault-Pelterie, Henri Hanoteau, Georges Prud'homme ⁴ et Gustave Robert ⁵. — *Petites Affiches*, 2 mai 1907.

La CACBA semble avoir eu partie liée avec la Société Mange et Cie, de Paris, contrôlée par Frédéric Mange, patron de la Société forestière et commerciale de l'Annam et de la Société indo-chinoise des allumettes.

Mange et Cie éprouvant des difficultés, Frédéric Mange décide en octobre 1909 de syndiquer les actions Société indo-chinoise des allumettes détenues par son groupe familial.

L'esprit libre, il part au Brésil le 7 janvier 1910 mais est déclaré en faillite le 10 février suivant.

Mange rentre précipitamment en France en mai 1910, gagne son procès contre la Banque de l'Indo-Chine et la Banque suisse et française, www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Indoch._allumettes_1903-1922.pdf et reprend le contrôle de ses affaires indochinoises.

Néanmoins, nous signale Émilie Stoll (CNRS), ces péripéties auraient entraîné la faillite de la CACBA.

En 1913, Paul Le Cointe intente un procès au conseil d'administration de ladite CACBA.

D'après le registre analytique du commerce de Paris, 27 mai 1921, matricule 131413, la CACBA était contrôlée par Frédéric Mange et ses proches : Paul Siegfried, Émile Welti, Gustave Mange et Louis Mange.

Cependant, la société paraît éteinte depuis 1916.

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'AMAZONE

² Pierre Louis Eugène Carré : né le 13 octobre 1850 à Tours. Entrepreneur de transport, correspondant du P.-O. à Tours. Assesseur, avec Esnault-Pelterie, lors de l'assemblée générale 1912 de la Société industrielle et agricole de la Pointe-à-Pitre.

Représentant du groupe des actionnaires tourangeaux comprenant Mme veuve Célestin Balzeau, née Zulma Briard, Félix Brillault, Victor Léon Claude Jenest, Jean Hardion, Alphonse Léon Jou, Alphonse Louis Joubert, Marcel et Fromont Louis Mirault

³ Léon Demogé (Besançon, 1864-Paris, 1934) : président de la Société française des nouvelles galeries réunies. Son représentant au conseil des Magasins modernes (voir encadré) :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Magasins_modernes.pdf

et la Société coloniale des grands magasins :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Coloniale_Grds_Magasins.pdf

On le retrouve en 1904, aux côtés d'Esnault-Pelterie et de Gustave Robert, au conseil de la Compagnie française de la Loza (Nord-Ouest de Madagascar).

www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Francaise_de_la_Loza.pdf

Commandeur de la Légion d'honneur.

La liste des actionnaires de la CACBA comprend un autre dirigeant des Nouvelles Galeries, Auguste Achille Foussier (et non *Fourster*).

⁴ Georges Prud'homme, négociant à Paris, 49, bd Richard-Lenoir. *Sous réserve d'homonymie* : représentant de commerce, fondateur de la société en commandite simple Georges Prud'homme et Cie, brocheur-satineur à Paris (*La Loi*, 28 mars 1884). Administrateur de la Compagnie française des carbures de calcium (1897), ingénieur, signataire de la protestation contre les persécutions visant le colonel Picquart (affaire Dreyfus) (*L'Aurore*, 28 novembre 1898 et autres journaux). Marié avec Berthe Journeau (*Le Figaro*, 28 juillet 1900). Administrateur des Fonderies et ateliers de construction du Val d'Osne, présidés par Henri Hanoteau, autre administrateur de la CACBA.

⁵ Gustave Robert (1844-1925) : 12, rue de Seine, Paris. Représentant de la Cie française d'études et d'entreprises coloniales.

(*Les Annales des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, décembre 1912, p. 535-536)

Extrait du *Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris*, septembre 1912 :

La nécessité de la culture de l'hévéa étant admise, est-il possible, dans le bassin de l'Amazonie, d'effectuer cette culture avec des bénéfices ? Si aucune personnalité n'a, jusqu'ici, donné sur ce sujet une opinion ferme, divers faits, plusieurs expériences, ont été invoqués qui sembleraient devoir amener une réponse négative. Quelques visites, que nous venons de faire dans les très rares plantations de la vallée de l'Amazonie, tendent à nous amener à des conclusions contraires. Pour recommander, l'établissement de plantations, il faut d'abord que la plante cultivée végète aussi bien dans le Nord du Brésil que dans les régions concurrentes de l'Indo-Malaisie. *A priori*, il semble illogique que l'hévéa donne des résultats moins bons sur le sol et dans le climat de son pays d'élection qu'en d'autres régions très lointaines où il a pu être transplanté, à force de soins et d'argent. C'est cependant ce qu'on a affirmé.

On a prouvé, avec chiffres à l'appui, que l'arbre se développait mieux et plus vite dans la presqu'île de Malaisie que dans l'Amazonie. Mais les observations ne sont pas comparables, car on a établi un parallèle entre des arbres de plantation, soignés et cultivés, et d'autres poussant spontanément en forêt, qui doivent lutter contre tous les ennemis que la nature leur prodigue, qui doivent lutter surtout, sous l'épaisse voûte de la forêt vierge, pour la lumière qui leur est indispensable.

Il fallait donc comparer des exemplaires cultivés. On l'a fait et on a conclu que les arbres plantés dans la vallée amazonienne au voisinage de Belem-de-Para, n'étaient exploitables, c'est-à-dire ne fournissaient une quantité de caoutchouc suffisante, pour donner un bénéfice, qu'à douze ou quatorze ans. Cet âge étant de six ans en Malaisie, les plantations amazoniennes n'avaient aucune chance de réussite. Mais les arbres qui, en Amazonie, servirent à ces essais, avaient été plantés en terrain mal approprié, et c'est à cette circonstance qu'il faut attribuer les mauvais résultats obtenus.

Car nos observations nous ont permis de contester le contraire. Nous, avons vu dans les [plantations effectuées, près d'Obidos, par la Compagnie agricole et commerciale du Bas-Amazonie](#), et dirigées par notre compatriote M. Paul Le Cointe, des arbres de différents âges qui accusent un développement au moins égal et souvent supérieur à celui indiqué pour les arbres de Malaisie, que les hévéas aient deux, trois, dix ou douze ans, et nous avons vu des arbres de dix ans donner des rendements en caoutchouc très largement suffisants. Nous croyons donc être fondé à conclure que la culture de l'hévéa en Amazonie pourra rencontrer des conditions naturelles favorables. Nous ajouterons que les planteurs, pour établir leurs plantations, trouveront sur place des graines de première valeur en quantité inépuisable, graines dont il suffira de confier le choix à des praticiens compétents.

Signé : V. CAYLA,
ingénieur agronome.

PRISE DE CONTRÔLE PAR FRÉDÉRIC MANGE

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Forestiere+commerciale-Annam.pdf

(*Archives commerciales de la France*, 22 mars 1913)

Paris. — Modifications aux statuts. — Soc. dite : Cie AGRICOLE ET COMMERCIALE DU BAS-AMAZONE, 9, St-Fiacre. — Transfert du siège, 41, bd. Magenta ⁶. — 26 fév. 1913. — *Petites Affiches* (Pub. du 16 mars.)

Les Grands Produits végétaux des colonies françaises
sous la direction de M. le professeur PERROT
(Commissariat des colonies françaises à l'Exposition Internationale du Caoutchouc et
des Grands Produits coloniaux), Paris, Émile Larose, libraire-éditeur, 11, rue Victor-
Cousin, 1915, p. 2



I. — Hévéas de 7 à 8 ans de la Société agricole et commerciale du Bas-Amazone : première exploitation en demi-arête (Cl. Labroy et Cayla).

⁶ Siège de la Société forestière et commerciale de l'Annam et de la Société indo-chinoise des allumettes, présidées par Frédéric Mange.



II — Exploitation en demi-arête sur un hévéa de 13 ans (Cl. Labroy et Cayla).